

Un budget qui fâche...

Le message du Conseil d'Etat aux associations représentatives du personnel

Dans une lettre adressée aux associations représentatives du personnel en date du 3 octobre, le Conseil d'Etat précisait les éléments suivants concernant le budget 2006.

Il est introduit un pourcentage de 0,4 % (14 millions de francs) compensant l'indexation de novembre 2004 à août 2005. Le Conseil d'Etat annonce son intention de compléter ensuite cette indexation au niveau de l'indexation connue en novembre 2005. En revanche, il est prévu de supprimer les 30 francs mensuels de contribution à l'assurance-maladie (pour les salariés et les retraités). Ceci correspond à une mesure similaire prise en Ville de Genève. Le Conseil d'Etat confirme par ailleurs sa volonté de ne pas demander la compensation du pont de fin d'année 2005. Pour mémoire, on rappellera que celui-ci évaluait le coût de ce pont le 22 août 2003 à 3 millions de francs, mais estime aujourd'hui (en raison sans doute de l'inflation galopante) qu'il représente une valeur directe et indirecte de 12 millions de francs !

Malheureusement, les contraintes financières ne permettent pas d'accorder la progression de l'annuité ni celle de la prime de fidélité. La prime de fidélité – comme telle – n'a par ailleurs jamais été remise en cause, contrairement à certaines rumeurs. D'autre part, la prime de fidélité pour le personnel devant la percevoir la première fois sera versée en 2006, comme en 2004 et 2005, aux taux de 12,5 %, respectivement de 27,5 %.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de mettre sur pied une véritable négociation pour la modernisation du système d'évaluation des fonctions et pour une politique salariale dont l'Etat puisse tenir l'engagement dans la durée. Il réaffirme sa volonté de mettre en place une structure de suivi pour le projet GE-Pilote, afin de permettre aux associations du personnel d'accompagner le projet et d'y apporter des suggestions.

Le Conseil d'Etat rappelle les dispositions prises dans le cadre du budget 2006 concernant l'évolution des effectifs. Pour l'Etat – DIP compris – il a procédé à une réaffectation des postes au profit de l'Instruction publique (35,5) et du Palais de Justice (2). La totalité des effectifs reste donc stable à l'exception des postes transférés de la « Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes ». S'agissant des institutions subventionnées, une réduction de 0,4 % a été opérée de façon très ciblée. Ceci implique pour les Hôpitaux universitaires : - 34,9 postes, soit un effectif de 8685.65 unités pour 2006, et pour les Hautes écoles spécialisées et l'Université : + 14,8 postes, soit un effectif de 2781,53. Le Conseil d'Etat en outre confirme sa décision de ne pas

entériner l'évaluation de fonctions collectives jusqu'à la mise en vigueur de « MODSEF ».

Les fonctionnaires roulés dans la farine...

Comme on pouvait s'y attendre, le personnel de la fonction publique, convoqué en assemblée générale trois jours plus tard, n'a pas du tout apprécié le « dumping » salarial engagé à son encontre par son employeur. On constate aujourd'hui des écarts de salaires de plus en plus choquants entre le personnel communal ou celui de grandes régions comme les Services industriels et le personnel de l'Etat de Genève. Par ailleurs, il est irresponsable de la part d'un gouvernement de s'engager dans une discussion autour du statut avec la perspective d'espérer réduire les salaires de dix pour cent ! C'est pourtant bien également dans un dessein avoué d'économies qu'ont été votés les 6,8 millions du budget de GE-Pilote.

Réunis à la Salle du Faubourg, les fonctionnaires ont manifesté leur mauvaise humeur en adoptant une résolution rédigée au vitriol. L'assemblée dénonce tout d'abord le mépris, la duplicité et les mensonges affichés par son employeur qui n'a jamais montré une réelle volonté de négocier, temporisant pendant qu'en coulisses il mettait en place toute une série de mesures iniques.

L'assemblée s'oppose ensuite à la politique du Conseil d'Etat qui entend économiser sur la masse salariale en diminuant les postes, supprimant les primes et indemnités, bloquant les mécanismes salariaux et en rendant caduques les réévaluations de fonctions.

Elle s'insurge également contre la volonté annoncée de la mouvance de droite du Grand Conseil de faire abstraction de la volonté exprimée par plus de 15'000 collègues qui réclamaient une opposition totale au projet de loi visant à la suppression du statut de fonctionnaire (PL 9275).

Elle dénonce également la volonté affichée de faire payer la pénurie programmée des recettes – consécutive aux diminutions d'impôts et aux retards de perception – tant à la population qu'au personnel de la fonction publique. Elle constate que la politique antisociale développée ces dernières années a multiplié les besoins, rendant d'autant plus indispensable un service public de qualité. Cette politique attaque de front les droits sociaux (diminution de l'aide sociale, assauts contre les chômeurs de longue durée ou les invalides, réduction du personnel).

Les participants contestent le plan financier quadriennal et la réalisation du projet GE-Pilote qui propose une gestion de l'Etat sans référence aux besoins réels tant des employés que des usagers. Enfin ils exigent du Conseil d'Etat le simple respect de la loi qui prévoit l'application régulière des mécanismes salariaux et le maintien de la participation mensuelle de 30 francs de soutien aux primes d'assurance maladie.

L'Assemblée réaffirme son engagement inconditionnel en faveur d'un budget répondant aux besoins de la population et des travailleurs : création de nouveaux postes, respect de la loi sur les salaires, octroi de subventions en relation avec les besoins ; son rejet absolu des projets de loi 9274 et 9275 ou toute autre mesure qui supprimerait la protection contre les licenciements et introduirait précarité, démantèlement de l'Etat et privatisations.

L'Assemblée affiche clairement sa détermination à poursuivre son combat contre la pénalisation du mouvement syndical et les entraves aux libertés fondamentales en défendant résolument toute personne inculpée dans l'exercice de ses droits syndicaux et demande en conséquence le classement de la plainte faisant suite à l'affaire des TPG.

Elle est consciente de la nécessité d'inscrire cette lutte légitime dans la durée et désire suivre la proposition de l'Assemblée des délégué-e-s d'appeler à une grande manifestation le jeudi 24 novembre 2005.

Une nouvelle assemblée générale du personnel aura lieu le jeudi 10 novembre 2005 et se prononcera alors sur l'opportunité d'organiser un arrêt de travail le jeudi 24 novembre.

Dissensions internes

Année électorale oblige, de profondes divergences d'opinion sont apparues au sein du Conseil d'Etat avant le bouclage du budget 2006. Les magistrats de l'Alternative, minoritaires, constataient qu'au niveau des dépenses la cible du plan financier quadriennal était atteinte, puisque l'augmentation des charges est depuis trois années inférieure à l'augmentation de la population. Quant aux recettes, plombées par les 12 % de réduction d'impôts, la suppression du droit des pauvres et des droits de succession, ainsi que les casseroles de la BCG, ils estimaient que l'objectif aurait pu être atteint par un effort fiscal des gros contribuables.

Les mesures prises à l'égard de la fonction publique étaient aussi jugées trop importantes. Le revirement complet de position du Conseil d'Etat sur la question du gel des réévaluations de fonction collectives jusqu'à la mise en œuvre en 2009 - au plus tôt - du nouveau système d'évaluation des fonctions (MODSEF) a été fortement contesté. Le motif central de refus du budget par une partie du Conseil d'Etat tenait au fait que des mesures d'économie frappent – une fois de plus - les rentiers et des salariés, sans qu'une part comparable d'efforts à fournir soit exigée parallèlement de la part des classes les plus aisées.

L'examen des budgets construits ces dernières années démontre à l'évidence qu'un fossé se creuse, année après année, entre une classe moyenne qui se paupérise et n'arrive plus à boucler ses fins de mois sans aide étatique et une oligarchie de plus en plus riche et insouciant qui ne s'embarrasse plus de principes moraux.

Quoi qu'il en soit, ce budget né dans la souffrance et encore loin d'être voté par le Parlement, était le dernier concocté par l'actuel Conseil d'Etat. Dès l'année prochaine, la configuration politique sera tout autre, avec un Conseil d'Etat qui pourrait bien être majoritairement de gauche, mais qui devra composer avec un Grand Conseil fortement ancré à droite ! Un scénario à la française qui serait estampillé catastrophique dans la plupart des cantons suisses, mais qui pourrait tout de même convenir au « sonderfall » genevois !

Roger ROSSET/lfp/24.10.2005